

Questions orales

Nous sommes prêts à accueillir toutes leurs suggestions sur les mécanismes de mise en oeuvre progressive et sur les mesures de protection afin que cela puisse être réalisé pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ces deux sociétés aériennes réclamaient comme condition essentielle des mesures de protection négociées.

Pourquoi le ministre a-t-il choisi de négocier une entente «ciel ouvert» avec les États-Unis alors que le groupe de travail qu'il a nommé pour étudier partiellement la question ne doit présenter son rapport qu'au printemps de 1991 et que les Canadiens n'ont pas eu l'occasion de présenter leur point de vue? Pourquoi, monsieur le ministre, avez-vous pris votre décision d'avance et demandé l'avis des Canadiens ensuite?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Au contraire, monsieur le Président, j'ai pleinement l'intention de laisser aux Canadiens l'occasion de dire leur mot, comme le conseille si justement le député.

J'ai suggéré hier au député qu'on pourrait saisir le Comité permanent des transports de cette question afin que toutes les parties intéressées puissent l'examiner en profondeur et qu'elles puissent contribuer au processus de négociation.

Nous croyons que ce sera une bonne affaire pour le Canada. Voilà pourquoi: le président d'Air Canada m'a dit qu'à l'heure actuelle, les sociétés aériennes américaines ont accès à 90 p. 100 de notre marché alors que nous n'avons accès qu'à 30 p. 100 du leur. Nous allons gagner l'accès au reste de ce marché.

* * *

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre se rend sûrement compte que ce qui se passe à l'heure actuelle à l'autre endroit s'explique fondamentalement par le caractère absolument inacceptable de la taxe sur les produits et services.

Au lieu d'imposer la TPS au pays par les divers moyens auxquels le gouvernement a eu recours pour tenter de le faire—en nommant tout récemment huit sénateurs, par exemple—quand va-t-il annoncer ce qu'il compte faire à propos du fait que des dizaines de milliers de sociétés rentables au Canada ne paient pas du tout d'impôt? Quand va-t-il annoncer ce qu'il entend faire à ce propos? Peut-être pourrions-nous alors aller au fond du problème.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue s'est laissé distancer par les événements.

Nous avons pris énormément de mesures pour. . .

M. Blaikie: Mais non!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il dit que non. Je sais qu'il ne s'est pas occupé des questions fiscales, mais nous avons mis fin à plus d'échappatoires fiscales qui permettaient à des sociétés de ne pas payer d'impôt.

Les chiffres auxquels les néo-démocrates persistent à se référer se rapportent à l'année 1987, c'est-à-dire l'année. . .

M. Blaikie: Je ne cite pas de chiffres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il dit qu'il ne cite pas de chiffres, mais son collègue le fait.

Ils se réfèrent à maintes reprises aux chiffres qui se rapportent à l'année 1987, soit celle précédant l'entrée en vigueur de la réforme de l'impôt des sociétés. Je vais donner un exemple au député.

En 1987, les banques à charte ne payaient guère d'impôts. Cette année, elles vont en payer un milliard de dollars.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le ministre n'a pas intérêt à établir une imposition équitable. Il nous a répété à maintes reprises que les gens dont les revenus annuels sont inférieurs à 30 000 \$ seraient avantagés par la TPS. Le ministre sait que ce n'est pas vrai. Il sait que les fabricants ne répercuteront pas les économies réalisées par la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants. Ils le lui ont dit. Le ministre sait que le crédit d'impôt au titre de la TPS, le crédit en raison de l'âge et le supplément de revenu garanti déjà en vigueur ne seront pas indexés en 1991. Le propre Conseil national du Bien-être du gouvernement a déclaré que les Canadiens à faible revenu vont pâtir. . .

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, comme le sait le ministre, les Canadiens vont voir leur situation s'aggraver en 1992 par rapport à 1991. Pourquoi le ministre n'est-il pas franc avec les Canadiens pour une fois et ne reconnaît-il pas que la TPS va nuire aux Canadiens à faible revenu ou, mieux encore, pourquoi le gouvernement ne. . .

M. le Président: Le député a posé sa question.